



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 02584

Numéro SIREN : 490 249 901

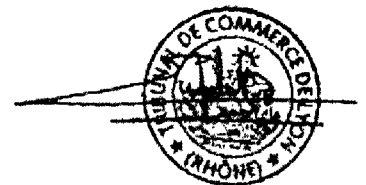
Nom ou dénomination : A.V.M. ACHAT VENTE MATERIELS

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2017 sous le numéro de dépôt A2017/000127

12x

Dénomination : A.V.M. ACHAT VENTE MATERIELS
Adresse : rue de L'industrie Lieudit Basse Vallière 69530 Brignais -
FRANCE-
n° de gestion : 2006B02584
n° d'identification : 490 249 901
n° de dépôt : A2017/000127
Date du dépôt : 02/01/2017

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 29/07/2016



4814488



4814488

A.V.M. - ACHAT VENTE MATERIELS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 37000 Euros
Siège social : 47 RUE DE L'INDUSTRIE LIEU DIT BASSE VALLIERE
BRIGNAIS (69530)
490 249 901 R.C.S. LYON

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE DU 29 JUILLET 2016

L'an deux mille SEIZE
Et le VINGT NEUF juillet à 8 heures, au siège social,

Monsieur Charles FILLOT , Président et actionnaire unique

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

Suite au dépassement des seuils fixés par l'article R 227-1 du code de commerce, la société est tenue, en application des dispositions de l'article L 227-9-1 du Code de Commerce, de procéder à la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant pour une durée de 6 exercices à compter du 1^{er} mai 2015 ;
- Mission complémentaire à confier au commissaire aux comptes titulaire en vue de l'établissement d'un rapport de régularisation sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30.04.2015 ainsi que sur les conventions réglementées intervenues au cours l'exercice clos le 30.04.2015
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION

L'associé unique désigne, avec effet rétroactif au 1^{er} mai 2015, et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021.

-La société AUTEXY, Société à responsabilité limitée au capital de 5000€ dont le siège est 7 chemin du DODIN, 69570 DARDILLY, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 794 204 115 en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

-La société ABACUS AEC, société par actions simplifiée au capital de 15 000€ dont le siège est 25 bis rue du clos Varissan, 69390 MILLERY immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 798 729 307 en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont fait savoir par avance qu'ils acceptaient ces fonctions et n'étaient frappés d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de leur en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confie au commissaire aux comptes titulaire une mission complémentaire de contrôle et d'établissement d'un rapport de régularisation en vue de la certification des comptes annuels de l'exercice clos le 30.04.2015 et d'un rapport de régularisation sur les conventions réglementées intervenues au cours l'exercice clos le 30.04.2015.

Le Commissaire au compte titulaire a fait savoir par avance qu'il acceptait cette mission complémentaire et a déclaré n'être frappé d'aucune mesure ou incompatibilité susceptible de lui



interdire d'effectuer cette mission.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique
Monsieur Charles FILLOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Charles FILLOT', written in a cursive style.